Image not found or type unknown

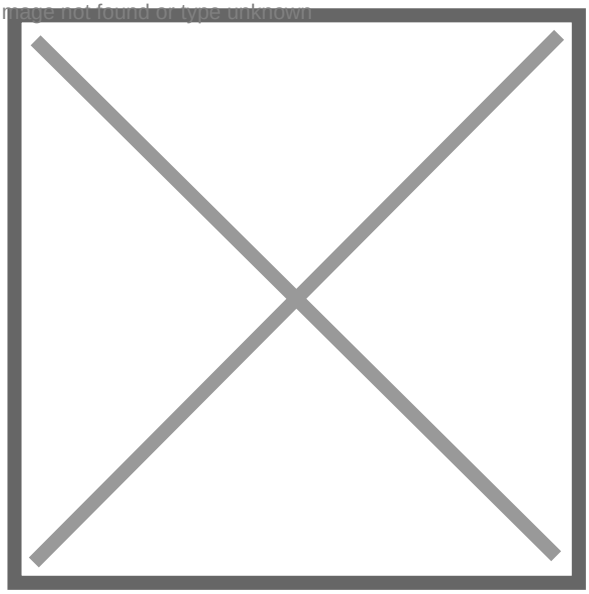

Demande de droits du locataire

Par **dubsdubs**, le **10/04/2009** à **11:30**

Bonjour,
je dois déménager prochainement :un samedi.
Ma proprietaire m'impose une heure fixe le jour J pour pouvoir effectuer l'état des lieux en plein jour. A t'elle le droit, ne serait -il pas possible de revenir le diamnche pour faire l'état des lieux?
Egalement , je risque de ne pas trouver à temps un nouveau logement, a t'elle le pouvoir de nous expulser sachant qe j'ai un bébé et sinon de combien de temps en plus disposerais-je pour continuer mes recherches?
D'avance je vous remercie de votre réponse. Cordialement.

Par **Marion2**, le **11/04/2009** à **22:33**

Bonsoir,

Est-ce vous qui souhaitez déménager ou est-ce la propriétaire qui souhaite que vous partiez ?

A quelle date avez-vous signé le bail pour ce logement ? Ce logement est il un meublé ou non ?

Cordialement.

Par **dubsdubs**, le **14/04/2009** à **11:21**

Bonjour; j'ai fait mon préavis de départ volontairement 3 mois avant pour déménager fin février seulement je n'ai pas trouver de logement à temps donc cela fait déjà le deuxième mois que je rallonge pour mon départ, ma propriétaire est d"accord(elle n'a aucun candidat!) Ce n'est pas un logement meublé.
Par ailleur j'ai encore rallongé avec ma propriétaire pour rester encore jusqu'à fin juin car le logement que j'ai trouvé ne sera pas libre avant, du coup n'ayant pas fait de lettre précisant un rallongement de préavis ou même d'annulation du précédent, je ne sait pas si elle peut augmenter le loyer? ,ce qu'elle compte faire au 1er juin ; date de signature du bail il a un an jadis.
D'avance merci pour votre travaille. Cordalement.

Par **jeetendra**, le **14/04/2009** à **11:48**

bonjour, vous déposez un préavis de 3 mois pour quitter votre logement, en principe à l'expiration de ce préavis, vous n'avez plus le droit de résider dans ce logement, [fluo]juridiquement il n'y a plus de bail[/fluo], si vous restez dans les lieux après l'expiration du préavis, vous pouvez légalement etre l'objet d'une expulsion du logement.

Si le propriétaire accepte!!! à mon avis que vous restiez, il y a alors un nouveau bail qui repart, [fluo]c'est pas clair du tout tout ça[/fluo], pour l'état des lieux, le jour et l'heure est fixé d'un commun accord entre le propriétaire et le locataire, contactez rapidement votre agence départementale pour l'information des locataires, courage à vous, cordialement

Par **dubsdubs**, le **19/04/2009** à **13:42**

bonjour, suite à tout ceci ma propriétaire veut que je lui écrive une lettre lui précisant que je reste bien jusqu'à fin juin, ne serai-ce pas une entourloupe de sa part, qu'est ce que sa va lui garantir et moi quelles en seront les miennes puisqu'elle ne la signera pas à priori? D'avance encore merci, et un gros merci à tout ceux qui m'ont répondu jusqu'à présent. Vous êtes chouette...!!!lol Cordialement.

Par **jeetendra**, le **19/04/2009** à **13:54**

bonjour, contactez l’agence départementale d’information sur le logement offre « une information gratuite, neutre et complète sur tous les problèmes d’ordre juridique, financier, technique ou fiscal ayant trait au logement ». [fluo]ADIL[/fluo], 11, rue Vaucanson, 63100 Clermont-Ferrand, tél. 04 73 14 50 90, site Internet : www.adil63.org

Bon dimanche à vous

Par **dubsdubs**, le **19/04/2009** à **17:59**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

bonjour, merci de tout ces renseignements, j'ai contacté ADIL et leur est soumis mon probléme, j'attend une réponse.
Sinon, ais-je le droit de mettre en location par internet ou petites annonces mon logement que je loue? La propriétaire doit elle en être informée au préalable? Encore merci.Cordialement

Par **Marion2**, le **19/04/2009** à **18:51**

Bonjour,

Vous n'avez pas à mettre en location un bien qui ne vous appartient pas !

Si une personne est intéressée par cette location, vous donnez ses coordonnées à votre propriétaire, qui pourra soit accepter, soit refuser que cette personne occupe le logement.

Cordialement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés